

# Inspecter sans inspecteur

## Le cas du Danemark

*L'article ci-dessous est extrait du dossier « L'inspection : un nouveau métier ? » de la Revue internationale d'éducation de Sèvres (1) n° 8 de décembre 1995.*

*A l'heure où l'évolution nécessaire (quoique souvent trop timorée à nos yeux) du système éducatif nécessite de plus en plus le travail d'équipe, le système d'inspection actuel, souvent critiqué à juste raison par les enseignants, semble appelé à évoluer.*

*Le « cas du Danemark », en ce qui concerne l'inspection, nous a semblé intéressant parce qu'il montre les avantages... et les dangers d'une certaine organisation de la scolarité (2).*

La notion d'inspection doit être traitée en relation avec l'élaboration des programmes et l'enseignement dans les écoles municipales (*Folkeskolen*) (3) et les lycées (*Gymnasium*) (4).

Au Danemark, c'est le Parlement qui définit les buts de l'école municipale et le ministre de l'Éducation qui établit les objectifs dans chaque discipline. Mais ces buts et ces objectifs ne sont indiqués que dans les grandes lignes. C'est donc chaque école qui, dans ce cadre, élabore le plan détaillé. Ensuite, le conseil municipal doit approuver ce plan et veiller à ce que l'école respecte les grandes lignes fixées pour toutes les écoles du pays.

Il est à noter que, même si le ministère publie des guides sur l'enseignement et les programmes, ils n'ont qu'une valeur indicative et non contraignante ; l'enseignant peut utiliser la méthode qu'il considère la meilleure et choisir un contenu différent de celui suggéré dans le guide, à condition que cette méthode satisfasse aux exigences du ministère. En conséquence, on

trouve de nombreuses façons d'enseigner la même discipline dans les écoles municipales. Cette liberté dont jouit l'enseignant dans le choix de ses méthodes d'enseignement constitue un droit culturel, rendant très rare le contrôle direct d'une classe par un inspecteur. La stratégie de contrôle, mise en place par le Parlement et le ministère est axée sur les objectifs et le cadre, tandis que les élus locaux en liaison avec les écoles ont la charge de la réalisation de ces objectifs dans le détail.

Ces dernières années, l'octroi des subventions aux écoles dépend en partie du nombre d'élèves dans l'école et ces subventions sont attribuées en bloc, ce qui permet aux écoles de disposer d'une liberté financière, puisque le contrôle financier par le ministère des détails du plan, du contenu des disciplines, du nombre de classes, etc. a été réduit.

Le remplacement du contrôle de l'État par les structures en place avec davantage de liberté financière découle du principe que le contrôle le plus efficace ne vient pas des autorités centrales ou des élus locaux, mais du personnel lui-même dans les écoles, quand il s'agit de l'amélioration de l'enseignement et du profil scolaire des élèves, l'école gardant ainsi une réputation de qualité.

En 1990, on a institué un conseil d'école dans les *Folkeskolen*. Le rôle du conseil d'école est d'établir les principes visant à développer les activités de l'école selon les plans approuvés par le conseil municipal. Le conseil d'école, dont la majo-

rité des membres sont des parents représentant les usagers de l'école, décide de l'organisation de l'enseignement, du nombre de cours dans chaque discipline, etc. En outre, le conseil approuve le budget et l'équipement pédagogique. Le conseil d'école peut donc avoir une influence et une responsabilité considérables en ce qui concerne l'enseignement au sein de la classe. Mais dans la pratique, la question est de savoir combien de conseils utilisent cette possibilité.

Le chef d'établissement est chargé de l'administration de l'école et a l'entière responsabilité éducative. Cela signifie que le chef d'établissement doit aller dans les classes observer le travail de l'enseignant, si celui-ci est un débutant ou s'il a de fortes raisons de penser que l'enseignement ne s'effectue pas tel qu'il a été planifié.

En général, le contexte culturel et traditionnel est tel qu'il n'y a pas de contrôle au quotidien du travail de l'enseignant.

C'est seulement en cas de plainte des parents ou d'autres personnes que le chef d'établissement ou une autre autorité intervient dans le travail de l'enseignant. Les enseignants ne veulent pas être contrôlés et ils considèrent une telle démarche comme une atteinte à leur honneur et à leur intégrité.

En liaison avec la nouvelle loi pour la *Folkeskolen* entrée en vigueur en

## Ils ont suivi la piste...

*Dans le numéro 71 de septembre 1995 du **Nouvel Éducateur**, nous proposons pour la première fois une page « Pistes » dans le but d'offrir un matériau permettant la recherche, le tâtonnement. Comme nous le suggérons, une enseignante de GS de maternelle a « offert » cette page à ses élèves. Elle raconte.*

Lorsque j'ai reçu *Le Nouvel Éducateur* de septembre, curieuse de la réaction des enfants, j'ai placé quelques photocopies de la page « Pistes » à leur portée.

« Vous pouvez prendre et faire ce que vous voulez... »

Trois d'entre eux ont pris une feuille et ont colorié à leur convenance.

Quelques jours plus tard, nous affichons les trois feuilles coloriées, et les auteurs présentent leur travail. Puis je demande :

« Que peut-on faire d'autre ?

- on peut suivre le tour du circuit ;

- il y a le grand et le petit ;

- il y a des boucles partout ;

- ils sont emmêlés !

- on peut colorier l'intérieur ;

- il y a des boucles à l'envers (je suppose qu'il voit la symétrie, mais il ne sait pas montrer) ;

- il y a des tailles ;

- ils ont presque la forme d'un triangle ;

- ça ressemble à des ronds ;

- on pourrait faire des arbres. »

Je mets à leur disposition des exemplaires photocopiés, des feuilles vierges, des ciseaux, crayons... et donne cette fois la consigne de « ne pas colorier » (je promets qu'on le fera après si on le désire).

Certains prennent une feuille vierge et dessinent... sans aucun rapport avec les propositions énoncées.

D'autres découpent à peu près le « triangle » et le recollent au même emplacement ou à côté.

Quelques-uns découpent et collent sur une feuille étroite et longue : une seule range du plus petit au plus grand.

Certains voient des formes de cœur, découpent et recollent.

Une petite fille redessine les contours au feutre.

Deux décalquent, l'un d'eux décore avec des « l » autour.

Un autre invente un autre « circuit » en lignes courbes.

Un garçon découpe en tranchant dans le dessin puis colle en superposition (à refaire avec du papier transparent ?)

Un autre décide : « j'en fais un plus grand ». Mais après mon intervention pour l'aider, il dessine... un arbre !

Le lendemain, travaux affichés, chacun présente ce qu'il a fait. Puis je demande de voter pour choisir une piste commune de travail. Ils choisissent de continuer le travail sur « le triangle ».

Après un moment de tâtonnement avec des triangles en matière plastique (on fait un dessin avec), quelques essais de pliage-découpage pour obtenir des triangles, je photocopie 5 dessins inscrits dans leur triangle, tous de la même taille, pour chaque enfant. On décide de « découper et coller pour faire une figure où tous les triangles se touchent ».

Les productions obtenues seront collées sur papier de couleur et affichées.

En conclusion : les enfants ont travaillé avec enthousiasme. Ils ont cherché, imaginé, expliqué, écouté leurs camarades. Ils ont découpé, collé. Et ils ont abordé quelques concepts mathématiques (symétrie, triangle, plus grand plus petit...).

Et puis c'est beau, ce qui est affiché !

*Voir quelques productions en couverture IV.*

*Violette Bizieau Breteuil/Iton (27)*

*Suite de la page 25*

1994, le Parlement a décidé d'encourager et de promouvoir les innovations.

Un stage spécial de formation de six semaines a été organisé à l'intention de 180 enseignants sélectionnés qui ont été mis à la disposition des écoles dans tout le pays pour aider à la mise en place de cette nouvelle loi.

Au niveau des Gymnasiums, des représentants du ministère se rendent sur place au moins une fois par an. Le visiteur peut être un expert d'une discipline ou un inspecteur pédagogique. Normalement, ces personnes assistent à un certain nombre de cours afin d'avoir une impression d'ensemble de l'enseignement et de faire des propositions en vue d'en améliorer la qualité. Mais, parfois, la visite est motivée par l'intervention du chef d'établissement qui, ayant l'impression que le travail d'un enseignant ne répond pas aux exigences, fait appel au consultant pour venir assister aux cours de ce professeur.

En conclusion, on peut dire que la fonction « d'inspection » dans les écoles danoises correspond à la coopération entre le chef d'établissement, les enseignants, les parents et les élèves.

Si les uns et les autres utilisent leurs droits démocratiques aux différents niveaux du système éducatif, il y a de grandes chances pour qu'un tel enseignement réponde aux exigences de la législation ministérielle.

*Peter Weng*

*(traduit par Sylvie Bronner)*

(1) Revue internationale d'éducation : revue du Centre international d'études pédagogiques, 1, avenue Léon-Journault 92311 Sèvres Cedex. Prix du n° 55 F.

(2) Relire *L'École au Danemark*, Nouvel Éducateur 71, septembre 1995.

(3) Folkeskolen : école accueillant tous les élèves au cours de la scolarité obligatoire (de 5 à 16 ans) selon un tronc commun d'enseignement.

(4) Gymnasium : établissement d'enseignement secondaire post-obligatoire.